



HAL
open science

**Groupes criminels et milieux politiques en France.
Traduction française de Jean-Louis Briquet, Gilles
Favarel-Garrigues, “ France. Criminal organisations, urban
gangs, and politics ”, in Felia Allum, Stan Gilmour, eds,
Handbook of Organised Crime and Politics, Cheltenham
(UK), Edward Elgar Publishing, 2019, p. 22-34.**

Jean-Louis Briquet, Gilles Favarel-Garrigues

► **To cite this version:**

Jean-Louis Briquet, Gilles Favarel-Garrigues. Groupes criminels et milieux politiques en France. Traduction française de Jean-Louis Briquet, Gilles Favarel-Garrigues, “ France. Criminal organisations, urban gangs, and politics ”, in Felia Allum, Stan Gilmour, eds, Handbook of Organised Crime and Politics, Cheltenham (UK), Edward Elgar Publishing, 2019, p. 22-34.. 2019. <hal-04331124>

HAL Id: hal-04331124

<https://hal.science/hal-04331124v1>

Preprint submitted on 8 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Traduction française de Jean-Louis Briquet, Gilles Favarel-Garrigues, « France. Criminal organisations, urban gangs, and politics », in Felia Allum, Stan Gilmour, eds, *Handbook of Organised Crime and Politics*, Cheltenham (UK), Edward Elgar Publishing, 2019, p. 22-34.

Groupes criminels et milieux politiques en France

Jean-Louis BRIQUET, Gilles FAVAREL-GARRIGUES

La question du crime organisé n'est apparue que tardivement dans l'agenda public en France, et celle des liens entre les milieux criminels et les institutions politiques n'y occupe qu'une place secondaire. A la différence d'autres situations nationales – aux Etats-Unis ou en Italie par exemple – la dimension politique des phénomènes criminels (échanges de services et de protection entre des membres de la pègre et des politiciens, collusions politico-criminelles à l'intérieur de réseaux de corruption ou de l'économie illicite, relations clandestines entre des entrepreneurs de violence et des appareils de l'Etat) est demeurée en grande partie étrangère aux préoccupations des pouvoirs publics. Elle n'a pas non plus été un thème de mobilisation prédominant pour des groupes politiques, des mouvements de la société civile ou des secteurs professionnels (magistrature, police, journalisme, intellectuels) qui, à l'instar de ce qui est advenu avec le mouvement antimafia italien, seraient parvenus à placer la question politico-criminelle au cœur de débats politiques et de l'action des institutions spécialisées.

En l'absence de sollicitations de la part des sphères gouvernementales, civiques et politiques, la recherche académique s'est peu intéressée à ces questions et les données officielles sur le sujet sont rares et parcellaires. Plusieurs travaux d'histoire et de sciences sociales existent néanmoins, ainsi que des enquêtes parlementaires ou judiciaires et des investigations journalistiques, qui permettent de disposer de sources suffisamment diversifiées et fiables pour esquisser un tableau, certes incomplet, des relations entre des groupes criminels et des secteurs politico-institutionnels. Après avoir retracé l'histoire de la mobilisation contre le crime organisé en France et souligné la place réduite qu'y occupe la question de ses liens avec la politique, nous esquissons ce tableau à partir de cas à propos desquels existe une documentation consistante : celui des fonctions « auxiliaires » (sécurité, organisation de campagnes électorales, facilitation des transactions illicites) que les acteurs criminels sont susceptibles d'assurer auprès des acteurs politiques ; celui de machines politiques à l'échelle locale ou de configurations politico-criminelles comme dans le cas de la Corse. Cette esquisse conduit à avancer l'hypothèse que, contrairement à une opinion souvent avancée, la France n'est pas préservée de phénomènes relevant de la criminalisation de la politique – même si l'existence d'un Etat fortement centralisé et bureaucratisé d'un côté et, de l'autre, le confinement des protagonistes du grand banditisme dans des activités presque exclusivement délinquantes a donné aux ententes politico-criminelles des formes nettement plus fragiles, transitoires et fragmentées que celles qu'elles ont revêtues dans d'autres contextes, marqués par la présence de structures

mafieuses organisées, aux complicités et aux activités étendues dans les sphères de l'économie légale et de la politique institutionnelle (Briquet & Favarel-Garrigues, 2010)

Le crime organisé en France : histoire et enjeux

Délinquance urbaine, trafics et organisations criminelles (fin XIXe-années 1970)

Les phénomènes de délinquance, qui se transforment dans la France du XIXe siècle avec l'essor des activités illicites dans les villes et des violences qu'elles suscitent, ont longtemps été associés à la marginalité des « classes dangereuses », aux désordres et aux dangers provoqués par la misère et l'exclusion sociale au sein du sous-prolétariat des « bas-fonds » urbains (Kalifa, 2013). A la fin du siècle, la perception du phénomène se modifie alors qu'apparaissent de nouvelles figures criminelles qui font l'objet de l'attention des autorités et de l'opinion publique : les malfaiteurs de profession ou les corporations criminelles (pour reprendre la terminologie policière de l'époque), à savoir des individus spécialisés dans les activités délictueuses, vivant de ces activités et agissant souvent en bandes organisées. Le terme de « Milieu » désigne à partir des années 1920, dans la presse et parmi les forces de sécurité, les mondes criminels qui parviennent dans quelques grandes villes (Paris et Marseille notamment) à contrôler les activités illicites (vols et recels, prostitution, jeux clandestins, drogue, fausse monnaie) par l'usage de la violence, la mise en place de réseaux structurés et l'emprise territoriale (quartiers de loisirs, zones portuaires) (Auda, 2009).

Les rapports de police et les reportages insistent d'abord sur la transformation de la pègre traditionnelle en un réseau organisé et hiérarchisé d'entreprises commerciales illégales – au risque d'exagérer l'importance de la structuration du milieu criminel urbain qui apparaît aujourd'hui aux historiens beaucoup plus fragmenté et mobile (Farcy, 2007). Les protections et complicités au sein des forces de sécurité et des milieux politiques sont également évoquées. Ainsi Blaise Cendrars dans son *Panorama de la pègre* (2006 [1935]), après avoir décrit l'avènement « d'associations de malfaiteurs, spécialisées, outillées, [...] qui, sur le modèle des grands *konzerns* industriels, ont su mettre leurs intérêts en commun pour s'assurer l'exclusivité et l'exploitation du crime dans tel ou tel port, gare, ville, région » (p. 4), souligne les « puissantes protections personnelles » dont bénéficient les « barons de la pègre » dans des « organismes de l'Etat » : douaniers corrompus et policiers compromis qui couvrent les trafics ; élus locaux qui les protègent en échange de « l'argent qui tombe sans bruit dans les caisses électorales » ou des « services » rendus (p. 114-115). L'écrivain-reporter fait écho à des enquêtes officielles qui s'inquiètent de l'insertion des « gangsters » dans la politique locale (au titre d'agents électoraux et de fournisseurs de subventions) mais aussi nationale (l'affaire Stavisky, un escroc dont l'arrestation en 1934 suscite un scandale suite aux révélations des nombreux soutiens dont il a bénéficié au sein de la police, de la justice et du monde politique, a joué à ce titre un rôle central) (Jankowski, 2002).

Le cas de Marseille est l'illustration la mieux documentée des liens qui ont existé entre groupes criminels et milieux politiques et qui ont perduré jusqu'aux années 1970. Comme le montrent la carrière de Simon Sabiani, adjoint au maire et député de 1928 à 1936, proche de la gauche avant de rejoindre la droite fasciste, mais aussi celles de figures du socialisme municipal, la pègre intervient activement dans la vie politique locale (Montel, 2008, 2010). Non seulement elle appuie des hommes politiques en assurant le service d'ordre de réunions publiques, en participant aux activités militantes et aux campagnes électorales, en organisant les fraudes ou en usant de la violence pour intimider ou contrer des adversaires (lors de grèves ou manifestations syndicales par exemple), mais elle est également un protagoniste essentiel du système clientéliste urbain dominé par les notables. Bien implantés dans certains quartiers et auprès de fractions de la population auxquels ils fournissent emplois et protection (dans les métiers portuaires et les petits commerces), les membres du « Milieu » sont en mesure de mobiliser des électeurs en faveur de certains élus, lesquels favorisent en contrepartie leurs activités illégales (informations, protections face aux activités répressives) et contribuent plus généralement à leur intégration dans les réseaux de l'économie locale et du gouvernement municipal (Monzini, 1999).

Ce type de configuration politico-criminelle, dans lesquels des malfaiteurs professionnels agissent comme auxiliaires violents et pourvoyeurs de suffrages auprès d'acteurs politiques, a progressivement disparu au cours des deux décennies de l'après-guerre (Peraldi & Samson, 2005, chap. 10). Plusieurs facteurs expliquent ce processus : le moindre recours à la violence dans des luttes électorales et syndicales qui tendent à se pacifier ; l'existence de partis politiques de masse et d'une puissante machine clientéliste municipale en mesure d'encadrer et de contrôler l'électorat de manière autonome ; l'orientation de la pègre marseillaise vers des trafics internationaux plus lucratifs que ses activités traditionnelles mais moins susceptibles de consolider son ancrage local et son influence auprès des populations ; l'affaiblissement d'anciennes figures du « Milieu », qui avaient tissé des relations serrées au sein des élites municipales à la faveur notamment de leur participation commune à la Résistance, et que supplantent à partir des années 1970 des délinquants « gangstérisés » à l'influence sociale limitée aux mondes souterrains dans lesquels ils agissent. « L'élite criminelle marseillaise », résume Paola Monzini (1999, p. 173) « se transforme en une élite criminelle d'affaires aux réseaux principalement orientés en dehors de la région et dont les liens avec le territoire deviennent quasiment invisibles ».

On comprend dans ces conditions que les aspects politiques des phénomènes criminels soient passés au second plan de l'attention publique. Hormis des moments d'effervescence comme le scandale Stavisky, les campagnes de presse contre le « député-gangster » Sabiani ou, plus tard, les affaires de corruption qui évoquent les compromissions de certains dirigeants gaullistes avec les milieux de l'affairisme et de la délinquance (Garrigues, 2013), c'est avant tout aux dimensions proprement délictueuses de la criminalité organisée que s'intéressent les autorités publiques et les forces de sécurité. La question du crime organisé

s'identifie alors avec celle du « grand banditisme », un terme qui s'impose dans le vocabulaire administratif et policier pour désigner les malfaiteurs professionnels dont les activités « de prédation » (braquages, extorsions) et les trafics (armes, drogue, fausse monnaie) sont l'objet quasi-exclusif des opérations répressives des services spécialisés (l'Office central de répression du banditisme est créé en 1973), aux dépens de leurs éventuelles complicités dans les sphères politiques et administratives officielles.

Les mobilisations contemporaines contre le crime organisé (depuis les années 1980)

Les initiatives contre le crime organisé transnational, promues par les institutions internationales et reprises dans les arènes politiques et administratives nationales, ont profondément modifié les formulations de l'enjeu criminel. Elles en ont fait un enjeu central des politiques répressives tout en contribuant à forger une nouvelle menace : celle de réseaux mafieux associant les groupes délinquants les plus performants sur des marchés criminels globalisés. En France, elles ont conduit les autorités à s'alerter principalement des « pénétrations » et de l'influence des mafias étrangères sur le territoire, contribuant à marginaliser l'enjeu des relations politico-criminelles.

La tendance se manifeste avec la formation de la première commission d'enquête parlementaire consacrée en France à la question de la mafia, qui publie en 1993 un rapport sur les « moyens de lutte contre les tentatives de pénétration de la mafia en France » (Assemblée nationale, 1993). Dans le contexte marqué par l'assassinat du juge Falcone et la perspective de l'ouverture des frontières au sein de l'Union européenne, la commission, sans ignorer l'existence d'autres « syndicats du crime », concentre son attention sur une Mafia italienne qui constitue à ses yeux « la menace la plus directe pour la France et le modèle le plus sophistiqué d'organisation criminelle » (p. 12). Comparée à la situation italienne, la France lui apparaît « à l'écart de la criminalité mafieuse de premier niveau », à savoir celle dont les activités consistent dans « des exactions violentes et des trafics qui assurent le contrôle d'un territoire et la production de revenus » (p. 39). Les seules exceptions sont « des situations mafieuses localisées » en Corse et dans « certaines banlieues » où l'ancrage territorial des groupes délinquants et les liens qu'ils ont tissés au sein des populations comportent le risque d'une « dégradation de l'autorité de l'Etat » (p. 40-43). La menace criminelle est cantonnée pour les rapporteurs aux activités de blanchiment. Ceux-ci relèvent qu'une « odeur de mafia » caractérise des investissements dans plusieurs secteurs d'activité susceptibles de recycler les profits criminels (*proceeds of crime*) : immobilier, casinos, cliniques privées, traitement des déchets, etc. La France n'est donc nullement à l'abri « des multinationales du crime », même si « la force de son Etat » et le « civisme de sa population » en limitent l'emprise (p. 119).

Cette tendance à minimiser l'implication des acteurs politiques dans les activités du crime organisé se poursuit dans les années successives à la faveur de deux phénomènes. D'une

part, les déviances au sein des élites politiques sont surtout associées à la corruption et à la délinquance financière. En témoignent la multiplication des affaires impliquant des dirigeants publics (financement illégal des partis, falsification de marchés publics, commissions illicites dans des transactions internationales) et l'écho important qu'elles rencontrent dans l'opinion ainsi que la création au sein de la magistrature d'institutions spécialisées dans les affaires politico-financières (Lascoumes & Nagels, 2014). D'autre part, la criminalité organisée est avant tout rapportée aux activités prédatrices d'acteurs criminels, tout particulièrement aux trafics de drogue et aux pratiques de blanchiment qui en découlent. Un rapport de la mission parlementaire d'information sur la « délinquance financière et le blanchiment des capitaux en Europe », en fonction de 1999 à 2002, se situe dans cette perspective, en s'inquiétant de l'implantation d'organisations criminelles étrangères dans le Sud-Est de la France et de l'infiltration de l'économie locale par des « capitaux suspects ». La couverture médiatique et l'attention internationale accordées à la criminalité organisée transnationale conduisent l'Assemblée nationale à légiférer dans ce domaine. Conformément à ce qu'avaient préconisé les commissions déjà mentionnées, il s'agit avant tout de renforcer les moyens répressifs de l'Etat. C'est ainsi au nom de la lutte contre le crime organisé qu'est adoptée en 2004 une loi dite « portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité », qui élargit le champ des délits relevant de la délinquance organisée et renforce les dispositifs pénaux pour la combattre : création de huit pools de magistrats spécialisés (« juridictions interrégionales spécialisées » ou JIRS), *undercover policing*, justification de l'origine de leur patrimoine par les suspects d'infraction, etc. (Godefroy, 2004).

De nouvelles institutions sont créées par la suite. Au niveau de la police judiciaire, l'Office central de lutte contre la criminalité organisée, fondé en 2006, remplace et renforce le service de répression du banditisme. Le Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) apparaît en 2009 et centralise l'information sur l'évolution de cette menace au niveau national. Repris par la presse, ses rapports annuels dessinent à grand trait le portrait de la menace mafieuse en France. Comme dans le passé, le danger est associé au grand banditisme, aux trafics dans les banlieues défavorisées des métropoles (drogues, êtres humains, armes, cigarettes, métaux, produits contrefaits, etc.) et au blanchiment (en particulier dans le domaine de l'immobilier). Les méfaits des mafias étrangères continuent d'être dénoncés (sur ce constat à la fin des années 2000, voir Aubry, 2009). Au milieu des années 2010, les rapports annuels des services répressifs français insistent sur la diversification de l'origine ethnique ou de la provenance géographique des organisations. Les « Africains », les « bandes de l'Est et des Balkans » renouvellent le « panorama du crime » en France, au côté de groupes implantés de longue date : « Chinois, russophones et mafieux italiens » (voir les propos de la chef du SIRASCO *in* : Leplongeon, 2016). Les liens entre le Milieu et le monde politique demeurent principalement associés au contexte corse où la « pression mafieuse » (Follorou, 2016) sur la politique locale, voire « la démocratie », est évoquée suite à l'assassinat du directeur général

des services du département de Haute Corse en 2014, et à celui du Sud-est (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) où plusieurs scandales suggèrent l'existence de liens entre élus locaux, parrains et représentants de la mafia italienne (Cornevin, 2015). Le 10 mars 2011, le Conseil des ministres italien, sur proposition du ministre de l'Intérieur, prononce la dissolution du conseil municipal de Bordighera, située à vingt kilomètres de la France, en raison de l'infiltration de la mafia dans ses rangs. Le 3 février 2012, une décision similaire est rendue à propos de la ville voisine de Vintimille. Dans les deux cas, les liens avec la France sont évoqués (Basini, 2012). Plus de vingt ans après le rapport d'Aubert, la représentation policière des liens entre acteurs criminels et politiques a donc peu évolué.

Les liens politico-criminels en France : études de cas

Contrairement aux Etats-Unis et plus encore à l'Italie, la France n'a donc pas fait de la question mafieuse un enjeu déterminant du débat public et politique national. Certes, le banditisme d'abord puis les formes organisées de la grande délinquance (trafics, blanchiment) ont été au cœur des activités de renseignement et de répression des services spécialisés et ils ont donné lieu, notamment dans la période récente, à des initiatives législatives et politiques majeures. Mais l'opinion a prévalu que certains des traits spécifiques des phénomènes mafieux – et qui en expliquent la dangerosité remarquable – ne constituaient qu'un caractère marginal des groupes criminels en France, tout particulièrement leur capacité de pénétration et d'influence dans les institutions de l'Etat et dans les univers politiques. Cette situation n'a pas empêché que des collusions entre des acteurs des mondes de la délinquance et de la politique ne soient dévoilées et dénoncées dans des arènes officielles (parlement, services répressifs), permettant d'en décrire certaines des formes principales qu'elles ont revêtues dans la France contemporaine.

Le « sale boulot » de la politique : acteurs délinquants et auxiliariat politique violent

Toutes les professions, écrit Everett Huges (2009 [1951]), mêlent des tâches respectables à des « tâches moins dignes », du « sale boulot » (*dirty work*) qui va à l'encontre des conceptions morales et parfois légales collectivement admises, qui demeure dissimulé aux yeux du public et qui est fréquemment délégué à des subordonnés ou à des auxiliaires extérieurs. Dans le domaine de la politique, des malfaiteurs spécialisés ou des personnes proches des milieux délinquants ont pu exécuter ce rôle d'auxiliaire auprès de dirigeants politiques, en particulier s'agissant de l'organisation de services d'ordre, de la protection d'élus, de « coups de mains » à l'encontre d'adversaires politiques et de la participation à des campagnes électorales.

La situation de Marseille dans les années 1930 et dans les deux décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale a déjà été évoquée à ce propos. Des membres de la pègre y ont agi comme agents électoraux ou hommes de mains au profit d'élus locaux ; d'autres ont

participé aux « équipes de choc » constituées afin de contrecarrer l'influence des syndicats ouvriers dans le port de la ville et l'administration municipale (McCoy, 1973, chap. 2). Le fonctionnement du Service d'action civique (SAC) en offre un autre exemple. Fondé en 1959 afin de « soutenir l'action du général de Gaulle », très lié aux forces de police auprès desquelles il a souvent joué le rôle de supplétif officieux, cet organisme aux statuts d'association a agi en tant que prestataire de services en faveur de dirigeants des partis de droite, de manière ouverte mais aussi occulte et irrégulière. La commission d'enquête parlementaire créée en 1981 pour enquêter à son sujet (Assemblée nationale, 1982), suite à plusieurs scandales dans lesquels des membres du SAC ont été impliqués, en précise la teneur : « appui logistique aux partis gaullistes » et à leurs candidats à travers l'organisation et la sécurisation des meetings ainsi que la participation aux campagnes électorales (affichage, distribution de tracts, mobilisation des militants) (p. 111) ; « opérations de commandos » violentes (p. 139), chantages, agressions et « véritables activités de police » telles que des missions de renseignement, de surveillance et d'enquête contre des syndicalistes et des opposants politiques (p. 159). Dans les années 1970 surtout, des membres du SAC se sont reconvertis dans des activités crapuleuses ou ont trouvé dans cette organisation fortement structurée et solidaire une « couverture » pour de telles activités (trafics de stupéfiants, braquages, extorsion, fausse monnaie). Ainsi, le SAC a accueilli des « malfrats » qui ont mis à sa disposition leurs compétences de violence et ont bénéficié en échange de protections policières et politiques – à tel point que certaines de ses structures locales ont pu se transformer en des conglomérats de « malfaiteurs en quête de protection et d'une façade de respectabilité » (p. 244), des « officines noyautées par des gens qui n'ont pour objectif que de monter des 'gros coups' » (p. 247).

Les liens tissés dans la lutte contre la « subversion » entre policiers, militants de droite radicalisés, politiciens et délinquants témoignent de l'existence d'arrangements et d'accords de tolérance entre ces différents acteurs. La relation se différencie cependant nettement des pactes politico-mafieux tels qu'ils ont pu être décrits notamment dans le cas de la Sicile, en particulier parce que ces liens ne se sont pas constitués en réseaux politiques stabilisés et en coalitions structurées capables d'investir les institutions du pouvoir politique officiel et de les instrumentaliser aux finalités criminelles des entreprises mafieuses (Catanzaro, 1991). Elle est confinée à la gestion ordinaire du « sale boulot » de la politique par des entrepreneurs de violence susceptibles d'agir également sur des marchés criminels. Dans les années 1970, la multiplication des affaires, l'affaiblissement des protecteurs gaullistes du SAC dans l'appareil d'Etat, le rejet de certains hommes politiques par peur d'être compromis, mais aussi le recours de moins en moins nécessaire à la violence dans les luttes militantes et la réduction des « situations d'affrontement » avec l'affaiblissement du Parti communiste ont conduit à un déclin du SAC jusqu'à sa dissolution en 1982 (Audigier, 2003, p. 326 s.) et plus généralement à celui des collusions politico-criminelles basées sur l'auxiliarat politique violent. Les affaires dans ce domaine ont disparu, si l'on excepte celles liées au service d'ordre du Front national, qui ne rencontrent cependant que très marginalement la question

de la délinquance – à travers l'évocation d'affaires de droit commun dans lesquelles apparaissent des membres du Département protection et sécurité du parti d'extrême droite ou leur participation à des sociétés de sécurité et de mercenaires – au profit de celle de la violence politique et du contrôle des opposants (Assemblée nationale, 1999).

Intermédiations et machines électorales

Les transformations de la lutte politique expliquent que le recours aux intermédiaires devienne prioritaire dans une logique de mobilisation électorale capillaire et de fidélisation de fractions « mobiles » de l'électorat. Dans un contexte d'affaiblissement des canaux de connexion entre les sociétés locales et partis politiques, il s'avère nécessaire de faire appel à des intermédiaires (*brokers*), parmi lesquels se distinguent des profils d'entrepreneurs de violence. Plusieurs affaires récentes conduisent à penser que des individus impliqués dans les activités délinquantes puissent être cooptés dans des réseaux politiques pour remplir ce rôle d'intermédiaire. Qu'il s'agisse d'acteurs associatifs ou de « grands frères » à l'autorité reconnue, ils se caractérisent par leur notoriété locale et leur capacité à mobiliser la population, en donnant des consignes de vote en tant qu'agents électoraux, en distribuant biens et faveurs dans le cadre de relations clientélares avec l'élu, voire en encourageant des actions protestataires. Ces affaires sont souvent présentées comme renvoyant au monde des banlieues, suivant l'idée exprimée dès le rapport Aubert et reprise par la suite, selon laquelle le développement des trafics de stupéfiant y va de pair avec un système économique de type mafieux, caractérisé par le contrôle du tissu commercial par le racket, l'investissement de l'argent sale dans des activités légales, mais aussi la redistribution, sous forme d'emplois ou de revenus, auprès de fractions des population qui implique contrôle du territoire et légitimité (Assemblée nationale, 1993, p. 41-42).

Selon Michel Kokoreff (2007, p. 73), l'équivalence entre « banlieues » et « mafias » « constitue moins un fait avéré qu'elle ne remplirait une fonction idéologique de repoussoir ». Le chercheur rappelle que, dès le début des années 1990, un rapport parlementaire sur « la violence dans les banlieues évoquait déjà la « logique mafieuse », le « climat mafieux » qui pouvait caractériser les collusions entre trafiquants et habitants des cités populaires dans la périphérie des grandes villes françaises (p. 75). Une décennie plus tard, l'équivalence « économie souterraine = mafia » fait consensus au sein de la classe politique française. Cependant, alors que le « crime organisé » est caractérisé par l'existence de collusions avec le monde politique et celui de l'entreprise, aucun élément de preuve n'est disponible pour accréditer l'idée de l'existence d'un tel lien dans les trafics à l'œuvre dans les cités. Les rumeurs relatives à la corruption ou à la protection, expliquant l'impunité supposée de tel trafiquant ou sa reconversion professionnelle rapide et inespérée, sont aussi populaires qu'indémontrables.

Une décennie plus tard, l'existence des mafias dans les cités et quartiers sensibles est associée au banditisme et au trafic de stupéfiants. Alors que les affrontements armés en lien avec le trafic de drogue, notamment à Marseille, défraient la chronique, les services répressifs introduisent au milieu des années 2010 le terme de « narco-banditisme », forme « structurée et transversale » de criminalité organisée marquant l'alliance entre « caïds des cités » et « barons du milieu » (Capdepon, 2015). Si l'existence de passerelles entre ces deux mondes est dénoncée, la question de leur lien avec les élites politiques locales n'est en revanche pas posée.

La chronique des affaires de corruption politique peut pourtant aider à élaborer des hypothèses dans ce domaine, en donnant des indices permettant de comprendre à quoi peuvent ressembler les collusions politico-criminelles en France aujourd'hui, comme l'illustre par exemple le feuilleton du « système Dassault » dans l'Essonne (Ghibaud & Philippin, 2015). Né en 1925, Serge Dassault cumule les positions dans le monde industriel (aéronautique et armement), médiatique et politique (à droite). Il occupe notamment la fonction de maire de Corbeil-Essonnes de 1995 à 2009. Il conquiert la ville ouvrière, jusque là acquise aux communistes et connue pour abriter des quartiers « sensibles », en puisant dans sa fortune pour s'assurer du soutien de la population. La politique clientélaire mise en place conduit à valoriser des intermédiaires capables de maintenir l'ordre dans ces quartiers : René Andrieu qui, après avoir été emprisonné dans les années 1970 pour une série d'attaques à main armée, s'est installé dans la cité des Tarterêts au milieu des années 1980 et jouit d'une certaine autorité auprès des jeunes, y compris lorsqu'il est écroué pour trafic de stupéfiants une décennie plus tard ; Younès Bounouara, un « grand frère » des Tarterêts, très proche de Serge Dassault, qui maintient la paix sociale dans les quartiers défavorisés en distribuant une partie des ressources de l'élu. En 2013, ce dernier fait feu sur l'un de ses rivaux puis prend la fuite avant de se rendre à la justice neuf mois plus tard ; il est condamné en première instance en 2016 à 15 ans de réclusion criminelle pour tentative d'assassinat et fait appel. Le « système Dassault » mis en place dans la ville donne à voir le développement d'une forme de clientélisme dans laquelle le recours à la violence pour dissuader des rivaux ou obtenir un accès à la manne municipale est banalisé, y compris en brandissant la menace de susciter des émeutes dans les cités sensibles et nuire ainsi à la réputation de la ville. Ayant écopé d'une peine de prison avec sursis pour corruption en Belgique en 1998, Serge Dassault n'a jamais été condamné en France jusqu'en 2016, même si le Conseil d'Etat a invalidé l'élection de son successeur en 2009, en lien avec des soupçons d'achat de votes. Défendu par l'immunité que lui donne sa fonction de sénateur depuis 2004, Serge Dassault est finalement mis en examen en 2014 pour achat de votes, complicité de financement illicite de campagne électorale et financement de campagne électorale en dépassement du plafond autorisé (le jugement est en cours).

D'autres affaires semblent refléter des situations similaires, dans lesquelles des « caïds de quartier », en contact avec l'économie souterraine et connus de tous au niveau local, sont

rémunérés afin de jouer le rôle d'agents électoraux pour des élus siégeant par exemple dans un conseil régional. L'échange clientélaire passe dans ce cas fréquemment par la constitution d'associations, dûment enregistrées mais sans activité réelle, qui captent les financements publics destinés au développement du vivre-ensemble dans les quartiers défavorisés. En échange des subventions qu'ils s'approprient, les brokers se mobilisent pour garantir à l'élu des soutiens électoraux fiables. Bien que cette forme de clientélisme médiée par des responsables associatifs locaux semble être observée dans plusieurs cas et sur une durée relativement longue, il semble toutefois imprudent d'en exagérer la portée et de considérer que cette forme d'échange constitue une forme normale de configurations politico-criminelles dans les quartiers défavorisés des métropoles françaises. Si les éléments disponibles sont trop limités pour tirer des conclusions systémiques au niveau national, il n'en est pas de même lorsqu'on examine les informations disponibles sur certaines régions, en particulier la Corse.

Réseaux politico-criminels : des systèmes « politico-mafieux » ?

La situation de la Corse a été très souvent présentée par les autorités publiques comme se rapprochant d'un système de type « mafieux ». Les alertes à ce propos ont débuté avec la commission parlementaire sur les pénétrations de la mafia en France, qui évoquait en 1992 la « dérive mafieuse » de la criminalité en Corse. « Plusieurs témoignages », écrivaient les rapporteurs, « évoquent irrésistiblement les descriptions de la Sicile ou de la Sardaigne : impunité des auteurs de violence pouvant parfaitement être identifiés, faiblesse des autorités administratives ou judiciaires [...], liens entre terrorisme politique et banditisme » (Assemblée nationale, 1993, p. 42-43). L'aggravation des conditions de l'ordre public en Corse a alimenté ce type d'interprétation, notamment après l'assassinat le 6 février 1998 du préfet de la région par un commando composé de militants nationalistes indépendants. Les commissions parlementaires créées en réaction à cet événement d'une gravité exceptionnelle, ont toutes décrit un contexte marqué par les « dysfonctionnements » des pouvoirs locaux (fraudes et détournements de fonds publics, faiblesse des contrôles et des sanctions) et la diffusion de la violence, susceptibles de favoriser « l'émergence d'un système pré-mafieux » (Assemblée nationale, 1998, p. 42) ou « l'emprise d'un réseau en toile d'araignée typique des organisations mafieuses » (Sénat, 1999, p. 34).

Les commissions ont relevé les collusions entre les milieux délinquants et les mondes politiques et institutionnels. Les députés se sont ainsi alarmés de la constitution – dans un contexte « d'impuissance de l'Etat », de « clientélisme » diffus et de banalisation de la violence – de « réseaux d'intérêts et d'influence » fondés sur « l'illégalité organisée » et réunissant des militants des mouvements nationalistes « reconvertis dans les affaires », des individus liés au banditisme mais aussi des administrateurs d'organismes officiels (agences administratives du pouvoir régional, chambres consulaires) et certains élus (Assemblée nationale, 1998, p. 449). Les sénateurs s'inquiétaient dans le même sens de « l'immixtion »

du banditisme dans « la vie économique et politique » officielle (Sénat, 1999, p. 36). La situation ne semble pas s'être modifiée dans la période récente. Dans son rapport de début 2016 sur « le crime organisé en Corse », le SIRASCO souligne la « pénétration du grand banditisme dans la politique locale ». Plusieurs enquêtes judiciaires permettent en effet de conclure à l'existence de réseaux politico-affairistes consolidés dans lesquels interviennent des acteurs criminels. En raison de leur rôle dans l'attribution des « aides publiques en provenance de l'Etat et des institutions européennes » ainsi que de leurs prérogatives administratives (concession de terrains municipaux, délivrance de permis de construire), certains élus locaux « sont des partenaires et/ou des cibles précieuses pour les groupes criminels qui peuvent tenter en amont d'infiltrer ce milieu politique en faisant élire des membres de leur famille ou de leur clan et, en aval, chercher à les corrompre ou à les intimider » (cité *in* : Follorou, 2016).

Si le thème de la « Corse mafieuse » est parfois utilisé pour disqualifier la contestation politique nationaliste, il signale des processus avérés de criminalisation de la politique (Briquet, 2010). A partir des années 1980, des entrepreneurs de violence se sont insérés dans le tissu économique local. Cela a été le cas d'anciens militants nationalistes qui ont converti certaines de leurs compétences acquises dans la lutte politique clandestine (usage des armes, réputation violente, collecte de l'« impôt révolutionnaire ») dans l'entrepreneuriat criminel (au sein de sociétés commerciales dans le domaine de la sécurité, de l'agriculture et du tourisme) ; mais aussi de membres du grand banditisme qui ont déplacé en Corse certaines de leurs activités délinquantes (extorsion, braquages, trafics) et profité du fort développement touristique de l'île pour y blanchir des fonds acquis illégalement. A l'instar des mafieux siciliens (Sciarrone, 1998), ces entrepreneurs de violence ont instauré des relations de collusions et de coopération denses et diversifiées dans leur environnement social. Comme l'ont signalé les enquêtes parlementaires sur la Corse, la distribution des aides au secteur agricole ou les subventions aux entreprises commerciales ont été souvent détournées au profit de réseaux unissant « des politiques qui distribuent des crédits et des autorisations, des affairistes – grand banditisme ou nationalistes – qui investissent, recyclent ou spéculent et certaines institutions qui sont investies pour développer une façade d'honorabilité » (Assemblée nationale, 1998, p. 452). Les liens entre des élus ou des fonctionnaires locaux et des membres de groupes délinquants ont été établis lors d'opérations commerciales douteuses et lucratives ou au moment de campagnes électorales dans lesquelles les « bandits » ont pu servir « d'agents électoraux collectant les votes par procuration ou participant aux campagnes d'affichage », de « gardes du corps » et d'agents de sécurité au service de politiciens locaux (Follorou & Nouville, 2004, en particulier chap. 15, cit. p. 444).

Rien n'indique toutefois, en l'état des renseignements disponibles, que ces réseaux politico-criminels ont acquis en Corse la dimension « systémique » qui leur est parfois attribuée et qui les apparenterait à ceux de la mafia sicilienne (Catanzaro, 1991 ; Lupo, 1997). Les liens

à l'intérieur de ces réseaux ne sont pas stabilisés et consolidés. Tout au plus assiste-t-on à des ententes sporadiques et localisées entre des entrepreneurs de violence, des acteurs économiques et des décideurs politiques, parfois sous le couvert d'autorités étatiques complaisantes, qui ne se traduisent pas par la formation de coalitions politico-criminelles capables, comme en Sicile, d'intervenir de façon continue et coordonnée sur le tissu institutionnel régional. En outre, le degré d'organisation des groupes violents en Corse n'est en rien comparable à celui des « familles » qui composent la mafia sicilienne, lesquelles disposent de moyens financiers et militaires bien supérieurs à ceux des acteurs criminels corses.

Par ailleurs, le débat sur la « mafia » en France a eu tendance à focaliser à l'extrême sur la situation de la Corse, et plus récemment sur celle de Marseille, excluant de l'attention publique d'autres situations locales où des phénomènes comparables pouvaient être attestés. Les informations sont très parcellaires en ce domaine. Mais certaines affaires judiciaires ont abordé la question des liens politico-criminels – sans pour autant pouvoir les placer au centre des investigations et plus encore d'en faire l'objet spécifique d'une action pénale. Ainsi, pour n'en prendre qu'un exemple, le procureur chargé de l'enquête sur l'assassinat en 1994 de la députée du département du Var Yann Piat, affirmait l'existence de « les liens étroits et parfois quasi-institutionnels entre une partie influente, mais corrompue, de [la] classe politique [locale] et des malfaiteurs d'envergure et organisés dont elle utilisait ou subissait la puissance clandestine tout en lui aliénant en retour son intégrité, une large part de son indépendance et un pourcentage de ses bénéfices occultes ». L'affaire s'est conclue par la condamnation des seuls exécuteurs matériels de l'assassinat, dont les mobiles restent aujourd'hui encore incertains (Ardid & Bourget, 1998, cit. p. 124).

*

La grande majorité des spécialistes des phénomènes criminels en France s'accordent pour y différencier nettement la criminalité organisée des phénomènes mafieux tels qu'ils existent notamment aux Etats-Unis ou en Italie. A partir d'une définition de la mafia basée sur ses trois éléments spécifiques que sont l'usage de la violence, la disposition de ressources financières considérables liées aux activités illicites et les « pénétrations réciproques » avec le monde politique et les institutions, Michel Kokoreff (2007, p. 78) conclut à l'inexistence d'une mafia dans les banlieues françaises, en raison notamment du faible degré d'organisation et de hiérarchisation des groupes criminels, de leur incapacité à s'implanter durablement dans l'économie légale ainsi que de l'absence de liens stables et durables entre les trafiquants, le monde politique et celui de l'entreprise (*Ibid.*, p. 83). A partir de leurs travaux sur Marseille, Laurence Montel (2010, p. 26), pour qui « à la différence de l'Etat italien » l'Etat français n'a pas eu « à faire face à des organisations mafieuses puissantes, dont le pouvoir se fonde sur le contrôle de territoires donnés et sur une infiltration progressive de l'économie légale », fait écho à Cesare Mattina (2014) qui constate que,

contrairement aux mafias italiennes, les groupes criminels français ne sont jamais parvenus au cours de leur histoire à combiner la puissance économique et financière et l'exercice d'une autorité de type politique sur les zones qu'ils contrôlent (p. 35). Les acteurs du milieu criminel français, peu enracinés dans des territoires et ne cherchant que rarement à exercer une emprise politique sur les populations de ces territoires, n'ont eu qu'un « rôle politique pratiquement inexistant » (p. 30).

L'inventaire que nous avons proposé des liens entre groupes criminels et milieux politiques en France aboutit à la même conclusion. Si ces liens ont existé – et existent encore aujourd'hui – ils ont été le plus souvent limités à des fonctions de soutien aux activités politiques sous des formes illicites (auxiliariat violent) ou licite (mobilisation et encadrement des électeurs), sans aboutir à la formation de systèmes intégrés, durables et structurés unissant milieux politiques et milieux criminels. Deux facteurs principaux sont mis en avant pour expliquer ce phénomène : la fragmentation des milieux criminels et leur spécialisation dans les activités de trafics qui ne rendent pas nécessaires une implantation sur un territoire et des liens consistants avec les populations de celui-ci ; la solidité des institutions politiques et administratives, non seulement du fait de la forte autonomie acquise par les bureaucraties publiques en France par rapport aux intérêts et pressions externes, mais aussi de l'importance des ressources qu'elles étaient en mesure de distribuer aux populations sans recourir à des prestataires et intermédiaires extérieurs qu'ont pu être les acteurs délinquants dans d'autres contextes nationaux.

Un troisième facteur pourrait être avancé, qui consiste dans la faible place que les liens politico-criminels ont occupée dans le débat public sur la criminalité en France ainsi que dans les réponses politiques, policières et judiciaires qui ont été apportées au problème du crime organisé. L'une des conséquences en a été la rareté des sources disponibles pour décrire les collusions politico-criminelles en France ainsi que mesurer leur intensité. Nos conclusions sont dépendantes de cette rareté et sont donc particulièrement incertaines. Elles ne pourraient être confirmées ou infirmées, mieux précisées ou nuancées, plus densément illustrées et informées, qu'à la condition d'un intérêt accru des autorités judiciaires, des pouvoirs publics mais aussi des intellectuels et de l'opinion envers la question des liens politico-criminels. Plusieurs publications récentes (par exemple la BD reportage d'Etienne Davodeau, 2015, sur « les années de plomb de la Ve République ») et des documentaires télévisuels sur les affaires des années 1970 et 1980 en France témoignent de ce regain d'intérêt, qui demande cependant à être relayé par des initiatives officielles (commissions parlementaires, constitution de fonds d'archives spécialisés) pour servir à la recherche académique. Il s'agit là d'une exigence de connaissance aux implications non seulement savantes mais aussi politiques puisqu'elle impliquerait un retour critique sur l'histoire de la France contemporaine et sur la mémoire de cette histoire.

Bibliographie

- ASSEMBLEE NATIONALE, 1982, *Rapport de la commission d'enquête sur les activités du Service d'action civique*, n. 955, juin.
- ASSEMBLEE NATIONALE, 1993, *Rapport de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la mafia en France*, n° 3251, janvier.
- ASSEMBLEE NATIONALE, 1998, *Rapport de la commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics et la gestion des services publics en Corse*, n. 1077, septembre.
- ASSEMBLEE NATIONALE, 1999, *Rapport de la commission d'enquête sur les agissements, l'organisation, le fonctionnement, les objectifs du groupement de fait dit 'Département Protection Sécurité' et les soutiens dont il bénéficierait*, n. 1622, mai.
- ARDID, Claude & BOURGET, Jacques Marie, 1998, *Yann Piat. L'histoire secrète d'un assassinat. La contre-enquête*, Paris: Plon.
- AUDIGIER, François, 2003, *Histoire du S.A.C. La part d'ombre du gaullisme*, Paris: Stock.
- AUBRY, Gilles, 2009, « Organisations criminelles et structures répressives : panorama français », *Les Cahiers de la sécurité*, n. 7, janvier-mars, pp. 25-40.
- AUDA, Grégory, 2009, « Le crime organisé. Une perception variable, un concept polémique », *Cahiers de la sécurité*, n. 7, janvier-mars, pp. 16-24.
- BASINI, Bruna, 2012, « Opération 'mains propres' à Vintimille », *Le Journal du dimanche*, 5 août.
- BRIQUET, Jean-Louis, 2010, « 'Drift into Mafiadom' ? Political Violence and Criminality in the Corsican Nationalist Movement », in BRIQUET, Jean-Louis, FAVAREL-GARRIGUES, Gilles (eds), *Organized Crime and States. The Hidden Face of Politics*, New-York: Palgrave-MacMillan, pp. 197-219.
- BRIQUET, Jean-Louis & FAVAREL-GARRIGUES, Gilles (eds), 2010, *Organized Crime and States. The Hidden Face of Politics*, New-York: Palgrave-MacMillan.
- CAPDEPON, Romain, 2015, « Le narco-banditisme, nouveau visage du crime organisé », *La Provence*, 11 juillet.
- CATANZARO, Raimondo, 1991, *Il delitto come impresa. Storia sociale della mafia*, Milan: Rizzoli.
- CENDRARS, Blaise, 2006 [1935], *Panorama de la pègre*, in *Tout autour d'aujourd'hui. Œuvres complètes de Blaise Cendrars*, vol. 13, Paris: Denoël.
- CORNEVIN, Christophe, 2015, « La 'pieuvre' de plus en plus présente en France », *Le Figaro*, 20 juin.
- DAVODEAU, Etienne & COLLOMBAT, Benoît, 2015, *Cher pays de notre enfance. Enquête sur les années de plomb de la Ve République*, Paris: Editions Futuropolis.
- FARCY, Jean-Claude, 2007, « La ville et le crime : espaces et temporalités. L'exemple de Paris (XIXe-XXe siècle) », in KOKOREFF, Michel, PERALDI, Michel, WEINBERGER, Monique, dir., *Economies criminelles et mondes urbains*, Paris: Presses universitaires de France, pp. 23-41.
- FOLLOROU, Jacques, 2016, « La police s'attaque à l'emprise mafieuse sur la politique corse », *Le Monde*, 29 juin.
- FOLLOROU, Jacques & NOUVILLE, Vincent, 2004, *Les parrains corses. Leur histoire, leurs réseaux, leurs protections*, Paris: Fayard.
- GARRIGUES, Jean, 2013, *Les scandales de la République. De Panama à l'affaire Clearstream*, Paris: Nouveau Monde éditions.

- GODEFROY, Thierry, 2004, "The Control of Organized Crime in France: A Fuzzy Concept but a Handy Reference", in FIJNAUT, Cyrille & PAOLI Letizia (eds), *Organized Crime in Europe: Concepts, Patterns, and Control Policies in the European Union and Beyond*, Dordrecht: Springer, pp. 763-793.
- GHIBAUDO, Sara & PHILIPPIN, Yann, avec ROELS, Virginie, 2015, *Dassault système*, Paris: Laffont.
- HUGUES, Everett C., 1984 [1951], « Work and the Self », in *The Sociological Eye: Selected Papers*, New Brunswick: Transaction Publishers, pp. 338-347.
- JANKOWSKI, Paul, 2002, *Stavisky: A Confidence Man in the Republic of Virtue*, Ithaca: Cornell University Press.
- KALIFA, Dominique, 2013, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris: Le Seuil.
- KOKOREFF, Michel, 2007, « Mythe et réalités des économies souterraines dans le monde des banlieues populaires françaises », in KOKOREFF, Michel, PERALDI, Michel, WEINBERGER, Monique, dir., *Economies criminelles et mondes urbains*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 73-86.
- LASCOUMES, Pierre & NAGELS, Carla, 2014, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Paris: Armand Colin.
- LEPLONGEON, Marc, 2016, « En France, un nouveau panorama du crime se dessine », *Le Point*, 23 mai.
- LUPO, Salvatore, 1997, *Storia della mafia dalle origini ai giorni nostri*, Rome: Donzelli.
- McCOY, Alfred W., 1973, *The Politics of Heroine in Southern Asia*, New York: Harper & Row.
- MATTINA, Cesare, 2014, « Pourquoi il n'y a pas de mafia à Marseille », *Faire Savoirs*, n. 11 (special issue : « Délinquance, criminalité et banditisme dans la région de Marseille », coord. Laurent MUCCHIELLI), pp. 29-37.
- MONTEL, Laurence, 2008, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris X Nanterre.
- MONTEL, Laurence, 2010, « Crime organisé et politique en France. Aperçu historique », *Pouvoirs*, n. 132, p. 17-27.
- MONZINI, Paola, 1999, *Gruppi criminali a Napoli e a Marsiglia. La delinquenza organizzata nelle storia delle due città (1920-1990)*, Rome: Donzelli.
- PERALDI, Michel & SAMSON, Michel, 2005, *Gouverner Marseille. Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris: La Découverte.
- SCIARRONE, Rocco, 1998, *Mafie vecchie, mafie nuove. Radicamento ed espansione*, Rome: Donzelli.
- SENAT, 1999, « La sécurité en Corse. Un devoir pour la République », *Rapport de la commission d'enquête sur la conduite de la politique de sécurité menée par l'Etat en Corse*, n. 69, novembre.